

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT/TBT
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 4.2.3.2 - 4.2.4.3 - 5.3.5.2 - 5.4.2.1 - 5.4.3.6 - 5.4.4 - 7.1 - 7.2.5.1)

VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION EXISTANTE
(A.R. DU 08/09/2019 - LIVRE 1 - 2.11.2 + 6.5)

Objet

Habitation

Adresse

Propriétaire

Demandeur

Téléphone

A.R. du 08/09/2019 - Livre 1:

Maison

Rue de Grupont 89, 6921 Chanly

DOZOT ÉTIENNE

Dozot Étienne (propriétaire)

0497390549

6.5 - Contrôle périodique

Dérogations appliquées :

8.2.2 - Date d'installation comprise
entre le 1/10/81 et le 31/5/2020



Installation

Tension actuelle

Code EAN

Protection gén.

Qté tableaux

Qté circuits

Câble compteur-tableau

Diff. gén. ≤ 300 mA (DDRG)

Diff. suppl. ≤ 30 mA (DDRS)

3N400V

Non communiqué

16A

2

23+2

Vob 4x16mm²

• 40A 300mA

• 40A 30mA

Critère	Mesures		Appareil utilisé
	Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Isolement général par rapport à la PDT	
	38.4Ω	9.13MΩ	MES012
1. Résistance de dispersion de prise de terre (PDT)	Pas OK	6. Protection contre contacts indirects	Pas OK
2. Isolement général par rapport à la PDT	OK	7. Appareillage fixe et à poste fixe	Pas OK
3. Continuité de terre	Pas OK	8. Canalisations électriques (fils, peignes, câbles, conduits)	Pas OK
4. Différentiel(s) général(aux) (DDRG)	Pas OK	9. Repérages et/ou schémas unifilaire et de position	Pas OK
5. Protection contre contacts directs	Pas OK		

Voir infractions détaillées en page suivante.

NON CONFORME

Installation non-conforme aux prescriptions de l'A.R. du 08/09/2019 - Livre 1

Installation à faire de nouveau contrôler avant

1 an à dater de ce PV, par CERTIGREEN (passé cette date, le ministère fédéral en charge de l'Énergie est averti de la persistance éventuelle d'infractions. (avant le 13/04/2024)

Renforcement de puissance du raccordement au réseau public
Bornes amont de la protection différentielle générale scellées ?

Non permis
Non

Test de déclenchement de la (des) protection(s) différentielle(s) effectué par bouton de test et par injection de courant de défaut de valeur comprise entre 2,5 à 2,75 fois la sensibilité de la protection testée.

Pour CERTIGREEN test, l'inspecteur

